

CAPL du 6 Septembre 2011

RECOURS EN REVISION DE NOTE A, B et C
3 « C » TAF, 3 « B » 2 TAF et 1 TGE, 1 « A » TAF

Certains dossiers de recours prouvent, encore cette année, que le dispositif ne permet pas de « récompenser » tous les agents « méritants » et qu'il est toujours source de mécontentement et de déception.

FO-DGFIP rappelle :

- que les évolutions de note sont prises en compte pour l'établissement des tableaux d'avancement et peuvent parfois venir départager des candidats à la liste d'aptitude lorsque le reste du dossier est semblable,
- que les réductions d'ancienneté sont depuis quelques années un des seuls moyens d'obtenir un petit gain de pouvoir d'achat.

Rappelons que le Ministre a gelé les salaires des fonctionnaires sur une période de 3 années

NOTRE AVIS

Pour F.O.-DGFIP, le système actuel est :

- Source d'individualisme et de compétition entre les agents et aussi entre les services, le contingentement d'augmentation de notes (+0.02 et +0.06) s'opérant au niveau départemental :
- Source d'inégalité notamment sur le déroulement de carrière (tableaux d'avancement) qui se faisait jusqu'à présent par rapport à l'ancienneté, ainsi que sur l'établissement de la liste d'aptitude où la notation peut départager les excellents dossiers
- Les agents détenant une note inférieure à la note pivot de leur grade/échelon sont écartés du projet de tableau d'avancement

- L'accroissement de la rapidité des réductions ou majorations (annuelles d'ancienneté dû à cette nouvelle notation liée à l'évaluation des performances de l'agent introduit le mérite individuel avec les conséquences sur la rémunération.

► ► **Suppression de la note chiffrée !!**

Pour FO-DGFIP, les agents ne doivent pas se leurrer, c'est l'individualisation et la rémunération au mérite qui se profilent ainsi que l'avancement et l'évolution de la carrière au mérite.

L'abandon de la note chiffrée est inéluctable, et ses détracteurs doivent s'en réjouir !!

FO-DGFIP pointe, d'ores et déjà, toutes les menaces qui pèsent sur les agents à travers ce que sera le futur dispositif.

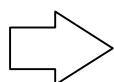
↪ FO persiste à demander le maintien de la note chiffrée et veillera à ce que l'« évaluation » reste la plus objective possible, basée sur l'exécution de missions de service public, et non sur la réalisation d'objectifs liés à la seule rentabilité.

Examen des dossiers :

Le Président rappelle qu'attribuer trop facilement une majoration de la note lors de la CAPL, pourrait inciter les agents à faire des recours !!

► Attention : Les supérieurs hiérarchiques formulent un « avis circonstancié » suite aux recours, et les termes de ces rapports pèsent sur la décision de l'Administration à accorder, ou non, la révision de la note.

- le Président insiste sur le fait que tous les agents ne peuvent prétendre à un 0.02 ou à un 0.06 chaque année.
- la rotation « positive » est finalement entérinée, chaque agent « méritant » étant contraint d'attendre son tour pour se voir attribuer la « récompense !!!




Pour les élus FO

-un agent a le droit d'estimer que son travail et son implication ne sont pas suffisamment récompensés : le recours est fait pour ça !

- les promesses de bonifications pour l'année suivante n'ont pas lieu d'être puisque l'évaluation est annuelleenfin quand ça arrange la direction !!

- il est regrettable que, suite à un changement d'affectation, un agent se voit systématiquement privé de bonification, alors même qu'il peut se prévaloir d'appréciations exceptionnelles émises par son précédent notateur. Où est la prime à la mobilité ?

Sur les 7 dossiers défendus 	
Aucun cadre C n'a obtenu le relèvement de sa note. FO a cependant obtenu une modification d'un avis pour un dossier.	Après d'âpres discussions, FO a obtenu le relèvement de la note pour 2 cadres B. L'administration n'a pas donné une suite positive au dossier du cadre A

Les élus FO sont à la disposition des 7 agents concernés pour tout renseignement qui pourrait leur être utile.

INFO DE L'ADMINISTRATION

Synthèse de la campagne de notation 2011 pour la TGE et les Trésoreries à l'étranger : Répartition du capital mois (EKM)

EKM des Contrôleurs : 46 bonifications de 1 mois (18 TAF, 28 TGE) et 32 de 3 mois (14 TAF, 18 TGE)

EKM des Agents d'Administration : 35 bonifications de 1 mois (21 TAF, 14 TGE) et 20 de 3 mois (9 TAF, 11 TGE) : *Réserve de 4 mois*

Les élus FO pour le cadre B

Laurent DILLIEU (TUNIS)
Marylène MINUTILLO (WASHINGTON)
Christine COULAUD (TGE)
Marie Laurence CAMUS (TGE)
Sylvie KRANZE (TGE)

Les élus FO pour le cadre A

Jean louis CATHELOT (TGE)
Jean denis PRE (TGE)

Les élus FO pour le cadre C

Fabien MENZIN (TUNIS)
Thierry GOHAUD (TGE)